



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

BIC

Question écrite n° 38042

Texte de la question

M Jacques Maheas appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, sur la liste des biens amortissables en degressif qui permettent aux entreprises de beneficier de l'exoneration sur les societes en vertu de l'article 44 quater du code general des impots. Les inspecteurs des impots ont des positions contradictoires sur la possibilite de considerer comme tels les investissements suivants : banc de reprographie, secheuse, materiel video professionnel. Ces investissements sont indispensables au fonctionnement de nombreuses entreprises creatrices d'emplois et representent des sommes importantes. En consequence, il lui demande s'il envisage de considerer ces investissements comme biens amortissables selon le mode degressif.

Données clés

Auteur : [M. Mahéas Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38042

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1090